

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190514-D2019-23-DE
Date de télétransmission : 15/05/2019
Date de réception préfecture : 15/05/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-23 en date du 14/05/2019 concernant les transports scolaires 2019/2020 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Mai 2019, à 20H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, ALAMARGOT Sylvie, HARGE Andrée, LEBLOIS Jean-Claude, ARMAND Thierry, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, LATOUR Christelle.

Représentés : M. BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant le règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine, autorité organisatrice des transports scolaires,
- Considérant le barème des participations familiales 2019/2020 fixé par la Région Nouvelle Aquitaine,
- Considérant qu'il souhaite apporter aux familles la même aide financière que les années précédentes,

DECIDE de participer au transport des enfants, considérés comme « non ayant-droit » et fréquentant les écoles maternelle ou primaire du « Regroupement Pédagogique Intercommunal La Geneytouse – Eybouleuf », à hauteur de 55,00 euros par an et par enfant.

APPROUVE le tableau annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 15 mai 2019
Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15-mai 2019.